

**CONVENTION
DE MINAMATA
SUR LE MERCURE**Distr. générale
8 avril 2022Français
Original : anglais**Conférence des Parties à la Convention
de Minamata sur le mercure
Quatrième réunion**En ligne, 1^{er}–5 novembre 2021 et Bali (Indonésie),
21–25 mars 2022**Décision adoptée par la Conférence des Parties à la Convention
de Minamata sur le mercure à sa quatrième réunion****MC-4/4 : Extraction minière artisanale et à petite échelle d'or***La Conférence des Parties,*

Rappelant que dans sa décision MC-1/13, la Conférence des Parties a examiné des orientations sur l'élaboration de plans d'action nationaux pour réduire et, si possible, à éliminer l'utilisation du mercure dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or, et qu'elle a approuvé l'utilisation des orientations par les Parties où sont menées des activités d'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or non négligeables,

Saluant les travaux menés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la Santé en vue de la mise à jour des orientations et la contribution apportée dans ce domaine par le Partenariat mondial sur le mercure,

Saluant également l'initiative de certaines Parties et du secrétariat d'élaborer des documents techniques supplémentaires relatifs à la surveillance du mercure dans les sites d'extraction minière artisanale et à petite échelle et leurs environs pour appuyer la mise en œuvre des orientations,

1. *Adopte* les orientations actualisées sur l'élaboration de plans d'action nationaux pour réduire et, si possible, éliminer l'utilisation du mercure pour l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or, dont la première version figure dans l'annexe II de la note du secrétariat relative au document d'orientation sur l'élaboration de plans d'action nationaux concernant l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or¹, laquelle a été modifiée comme indiqué dans les annexes I et II de la note du secrétariat intitulée « Article 7 : extraction minière artisanale et à petite échelle d'or : mise à jour du document d'orientation pour l'élaboration d'un plan d'action national pour réduire et, si possible, éliminer l'utilisation du mercure dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or »² ;

2. *Invite* les Parties à faire participer les peuples autochtones, les communautés locales et les autres parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'action nationaux ;

3. *Prie* le secrétariat de recueillir des avis sur les besoins et les priorités des peuples autochtones et des communautés locales en ce qui concerne l'utilisation du mercure dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or ;

4. *Prie également* le secrétariat, en coopération avec le Partenariat mondial sur le mercure du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de diffuser les orientations sur l'élaboration de plans d'action nationaux pour réduire et, si possible, éliminer l'utilisation du mercure dans

¹ UNEP/MC/COP.1/17.

² UNEP/MC/COP.4/29.

l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or, d'appuyer leur utilisation par les Parties et de les garder à l'étude.
